



UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 29 juin 2011
A 251/11

Déclaration du Porte Parole de la Haute Représentante Catherine Ashton sur le verdict de la Haute Cour militaire en République démocratique du Congo

Le porte-parole de Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, a fait ce jour la déclaration suivante:

L'Union européenne a pris connaissance du verdict prononcé ce jeudi 23 juin 2011 à l'issue du procès des assassins présumés du défenseur des Droits de l'Homme Floribert Chebeya et de son chauffeur Fidèle Bazana de l'ONG " Voix des Sans Voix".

L'UE a demandé depuis le premier jour que toute la lumière soit faite sur le décès de Floribert Chebeya et la disparition de son chauffeur Fidèle Bazana et que le procès qui s'en est suivi se déroule de manière exemplaire. Les diplomates des missions de l'Union européenne ont assisté régulièrement aux audiences du procès, qui s'est déroulé globalement de manière satisfaisante.

L'UE voit dans ce jugement un élément positif dans l'application de la justice et reste attentive aux suites judiciaires qui en découleront.

Elle réaffirme également son appel à ce que les autorités congolaises mettent en œuvre tous les moyens pour s'assurer qu'aucun individu ne puisse échapper à ses responsabilités pénales.

L'UE rappelle que la lutte contre l'impunité et la défense des droits de l'homme sont un des éléments centraux de son partenariat avec la RDC. Elle réaffirme également sa position contre la peine de mort, demande que ces peines soient commuées en peines de perpétuité et que l'abolition définitive de la peine de mort soit rapidement consacrée par la loi.

P R E S S E

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 299 97 80 - Michael.Mann@eeas.europa.eu
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu
COMM-SPP-HRVP-ASHTON@ec.europa.eu

www.eeas.europa.eu

FR